

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2007
Publication : 05/10/2007



Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

Séance du

597607
28 SEP. 2007

RENCONTRE INSTITUTIONNELLE ANNUELLE FRANCO-ALLEMANDE DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DEMANDE DE PARTICIPATION DEPARTEMENTALE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-5è/07 du Conseil Général du 15 décembre 2006 relative aux interventions diverses au titre de la Commission de l'Administration Générale,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ attribue une subvention exceptionnelle de 1 000 € à La Ligue de l'enseignement de Paris pour l'organisation de la rencontre institutionnelle annuelle franco-allemande du 21 au 24 octobre 2007 à Mittelwihr.

Ce montant sera prélevé sur l'enveloppe 1215, nature 6574, fonction 021.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions